



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral n°2024/01/DCSE/BPE/EC du 26 avril 2024, il sera procédé pendant 31 jours consécutifs, du lundi 27 mai 2024 à 9 heures au mercredi 26 juin 2024 à 17 heures inclus en mairies de Coulommiers et Chailly-en-Brie, à l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables :

- à la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, relative à l'instauration des périmètres de protection autour des captages «Coulommiers 3 - Beaugrand » (indice minier 01857X0030 -BSS000PQEW), «Coulommiers 6 – Margat 2» (indice minier 01857X0033 - BSS000PQEWZ), «Coulommiers 9 – Pouilly 82» (indice minier 01857X0028-BSS000PQEU), «Coulommiers 10 – Margat 4» (indice minier BSS003ALEW), et «Coulommiers 11 – Margat 5» (indice minier BSS003ALJM), situés sur le territoire de la commune de Coulommiers,

- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de ces captages.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public en mairies de Coulommiers (13, rue du Général de Gaulle 77120) et Chailly-en-Brie (2, rue du Merisier 77120) , aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Coulommiers et de Chailly-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, à la mairie de Coulommiers et à l'attention du commissaire enquêteur, avant la fin des enquêtes. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé en mairies de Coulommiers et de Chailly-en-Brie pour y être tenues à la disposition du public.

Monsieur Christophe BAYLE, chef de projets d'urbanisme et d'aménagement, retraité, et Mme Marie-Françoise SÉVRAIN, consultante en environnement, retraitée, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés, aux lieux, dates et heures suivants :

- en mairie de Coulommiers (13, rue du Général de Gaulle 77120) :

- lundi 27 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00.

- en mairie de Chailly-en-Brie (2, rue du Merisier 77120) :

- samedi 22 Juin 2024 de 9h00 à 12h00.

L'avis d'enquête sera inséré sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Coulommiers et Chailly-en-Brie, et consultable sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne précité.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur :

- la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, relative à l'instauration des périmètres de protection autour des captages «Coulommiers 3 - Beaugrand » (indice minier 01857X0030 -BSS000PQEW), «Coulommiers 6 – Margat 2» (indice minier 01857X0033 - BSS000PQEWZ), «Coulommiers 9 – Pouilly 82» (indice minier 01857X0028-BSS000PQEU), «Coulommiers 10 – Margat 4» (indice minier BSS003ALEW), et «Coulommiers 11 – Margat 5» (indice minier BSS003ALJM), situés sur le territoire de la commune de Coulommiers,

- l'instauration de servitudes dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.